

# Grève de l'Education février 2013

## EDITO

Pour la CGT Educ'action, des modifications des rythmes scolaires et éducatifs ne peuvent se faire contre les conditions de travail des personnels.

C'est pourquoi nous avons voté, dans les différentes instances où nous siégeons contre la **loi d'orientation**, contre le **décret** sur l'*Aménagement du temps scolaire* et contre la **circulaire** portant sur les obligations de service des enseignant-e-s.

Sur ce dossier, la CGT Educ'action a montré sa cohérence et sa détermination à ne pas laisser la Refondation de l'école se faire sans les enseignant-e-s, et sans la prise en compte de nos revendications pour une autre école.

**La CGT Educ'action  
appelle à la grève  
le 12 février 2013**

### RYTHMES SCOLAIRES



### Les revendications de la CGT Educ'action

- Suppression de l'aide personnalisée ;
- La déconnexion du temps de l'enfant de celui de l'enseignant-e avec pour ce-tte dernier-e 18h face aux élèves et 6 heures de tâches annexes (concertations, fonctionnement en équipe...);
- 4 enseignant-e-s pour 3 classes ;
- Un fonctionnement en 7 semaines de classe, 2 semaines de vacances ;
- La réécriture des programmes de 2008 et l'abandon du socle commun.

Si le décret Peillon passe cela signifiera pour les élèves et les enseignant-e-s :

POUR LES ENSEIGNANT-E-S		
La semaine à 4 jours et demi...	la « réforme » Darcos... La situation actuelle	Si le décret Peillon passe...
Devant TOUS les élèves 144 jours + 24 samedi sur 36 semaines = <b>936 h</b> (26h/hebdo)	Devant TOUS les élèves 144 jours sur 36 semaines = <b>864 h</b> (24h/hebdo)	Devant TOUS les élèves 144 jours + 36 mercredi sur 36 semaines. = <b>864 h</b> (24h/hebdo)
	Devant quelques élèves Aide personnalisée : <b>60h</b>	Devant quelques élèves Activités Pédagogiques Complémentaires : <b>36h</b>
<b>(52 h de services d'accueil).</b> 10mn matin +10mn l'AM X144 jours =24h 10mn le samedi matin =4h	<b>(48 h de services d'accueil)</b> . 10mn matin + 10mn l'AM X144 jours.	<b>(54 h de services d'accueil)</b> 10mn matin + 10mn l'AM X144 jours =48h 10mn le mercredi matin =6h
<b>36 h</b> hors la classe 6 h conseil école  9 h conseil maitres 9 h conseil cycle  12 h concert péda)	<b>48 h</b> hors la classe 6 h conseil école  9 h conseil maîtres 9 h conseil cycle 6 h RV parents  18h concert péda	<b>72 h</b> hors la classe 6 h conseil école  24 h Conseil des maîtres, de cycle, relations avec les parents...  18h de Formation Continue  24h Forfait APC
<b>168</b> journées de présence école (144 journées et 24 samedi)/an	<b>144</b> journées de présence école (144 journées )/an	<b>180</b> journées de présence école (144 journées et 36 mercredi)/an

**Merci not' bon maître.**

Vincent Peillon a affirmé : "Quatre jours et demi d'école, c'est beaucoup mieux (...) pour les enseignants. "Ne pourrait-il pas nous laisser déterminer ce qui est mieux pour nous ?

**Quelles conséquences pour les enseignant-es ?**

- ⤴ Plus de rupture dans la semaine
- ⤴ 25 % d'augmentation des frais de transport
- ⤴ Pour les collègues particulièrement éloignés de leurs postes une augmentation du temps de transport qui peut aller à plus de 2 h par semaine.
- ⤴ Des problèmes de garde des enfants dans une profession féminisée à plus de 80 %, avec en plus des frais supplémentaires
- ⤴ Des difficultés pour les collègues qui n'ont pas leurs enfants scolarisés dans la même commune (TRS ou collègues nommé-e-s à titre provisoire entre autres qui pourront avoir des horaires différents de leurs enfants)
- ⤴ Des problèmes de « couplages » pour les personnels sur postes fractionnés

## Les 108 h si le décret Peillon passe

**36 h Activité Pédagogiques Complémentaires (APC)** Prise en charge de groupes restreints d'élèves pour l'aide aux élèves en difficulté, une aide au travail individuel ou pour une activité prévue au par le Projet d'Ecole, le cas échéant, en lien avec le projet éducatif territorial.

**24 h d'un temps de travail consacré à l'identification des besoins des élèves**, à l'organisation des activités pédagogiques complémentaires et à leur articulation avec les autres moyens mis en œuvre dans le cadre du projet d'école pour aider les élèves, notamment au titre de la scolarisation des enfants de moins de trois ans, de l'activité des maîtres supplémentaires affectés dans l'école et de l'amélioration de la fluidité des parcours entre les cycles.

**Ces 24 h sont un forfait. Pas de comptes à rendre à l'IEN**

*Seule nouveauté de cette réforme. Les 60 h d'AP sont transformées en 36 h d'APC + 24 h forfaitisées de travail en équipe.*

**24 h consacrées au travail en équipe :**

- à des travaux en équipes pédagogiques (activités au sein des conseils des maîtres de l'école et des conseils des maîtres de cycle) ;
- à l'élaboration d'actions visant à améliorer la continuité pédagogique entre les cycles et la liaison entre l'école et le collège ;
- aux relations avec les parents ;
- à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés.

**18 h de « formation continue » (ex concertations IEN)**

9 heures consacrées à l'animation pédagogique considérée comme des actions de formation continue (les IEN étant considéré-e-s comme des formateurs-trices)

9 h pour des actions de formation continue doivent représenter au moins la moitié des dix huit heures et être, pour partie, consacrées à des sessions de formation à distance, sur des supports numériques.

*Ce glissement sémantique de la notion d'animation à celle de Formation continue va permettre au Ministère de sucrer en grande partie la Formation sur le temps de classe... En effet sur une carrière, les enseignant-es ont droit théoriquement à une année de Formation Continue (36 semaines), soit en moyenne 1 semaine/an... Les 18 h représentent les 3/4 des 24 h de service face à élève...*

*Ils sont forts les bougres...*

**6 h sont consacrées aux Conseils d'École**

$$36 + 24 + 24 + 18 + 6... = 108 \text{ h}$$

*On le voit, pratiquement aucun changement dans les horaires hors de la classe. L'aide personnalisée change de nom, mais reste en place.*

*24 h prises sur l'ancienne AP sont attribuées au travail en équipe et, si cela constitue une reconnaissance des tâches annexes des enseignant-e-s, c'est encore beaucoup trop peu.*

## LOI D'ORIENTATION, DU POSITIF MAIS ...

Certes, dans la loi d'orientation présentée le 12 décembre il y a du positif, MAIS aussi beaucoup d'insuffisance

**Arrêt des suppressions de postes**, et plan pluriannuel de recrutement, MAIS cela ne permet pas de retrouver le niveau d'emploi de 2007

**Scolarisation dès l'âge de 2 ans** MAIS faute de moyens le niveau de scolarisation risque de rester inférieur aux besoins

**La poursuite d'études des bachelier-ère-s professionnel-le-s et l'abrogation de l'apprentissage à 14 ans.** Cela correspond aussi à nos demandes, comme c'est le cas pour la suppression de la note de vie scolaire. MAIS l'apprentissage à 15 ans est maintenu...

**Rétablissement de la formation des enseignant-e-s**

**La mise en avant de l'éducation artistique et culturelle.** MAIS là aussi, la question cruciale des moyens reste posée.

## ... DES MANQUES :

Cette loi reste dans la logique de l'école du socle commun.

Aucune assurance quant au devenir des RASED.

Régionalisation de l'enseignement professionnel.

Régionalisation des Centres d'Information et d'Orientation.

Rien sur les personnels, leurs conditions de travail et la prise en charge de leur santé.



## 4 pages spécial grève du 12 février

POUR LES ELEVES		
La semaine à 4 jours et demi...	La « réforme » Darcos... La situation actuelle	Si le décret Peillon passe...
144 jours de classe + 24 samedis sur 36 semaines	144 jours sur 36 semaines	144 jours + 36 mercredis sur 36 semaines.
= <b>936 h</b> (ou 26 h/semaine)	= <b>864 h</b> (-72h) (ou 24 h/semaine) si pas d'AP ou 924 h si 60 h AP	= <b>864h</b> (ou 24 h/semaine) si pas d'APC ou 900 h si 36 h APC
168 jours à l'école	144 jours à l'école	180 jours à l'école

### Et les enfants dans tout cela ?

Est-ce que cela va vraiment changer leur vie ?

Pour celles et ceux qui avaient une vraie coupure le mercredi, cela va aggraver leurs conditions de vie.

Pour celles et ceux qui fréquentaient les centres aérés sous diverses formes, ils auront le plaisir le mercredi matin de prendre leur cartable en plus de leur sac à dos pour les mêmes centres aérés qu'ils fréquenteront le mercredi après-midi !



### Des journées réellement plus courtes ?

Si dans l'absolu on ne pourrait qu'y adhérer, ce que propose le gouvernement ne règle en rien le problème du rythme de l'enfant. L'immense majorité des enfants continuera de venir à l'école souvent avant 8h30 et encore plus souvent bien après 16h30...

Ce problème ne peut être résolu par une simple réforme des rythmes scolaires.

### Reste le vrai problème, celui des 24 h pour faire des programmes délirants et encore alourdis en 2008.

Sans allègement des programmes, pas de réelles modifications des rythmes des enfants ! La lourdeur de ceux-ci continuera à pousser les enseignant-e-s à mettre de côté les activités culturelles, sportives ou artistiques.

Quant à l'heure ou à la demi-heure prise en charge par les mairies, on peut s'interroger sur la qualité des activités et de l'encadrement, lorsque l'on sait que **pour faciliter la mise en place, le premier ministre annonce "un assouplissement du taux d'encadrement en centre de loisirs"**.

UNE IDÉE CADEAU ?



LE SOCLE NUMÉRIQUE COMMUN